**Date de la réunion :** 03/12/2021

**Organisé par :** Luc DECOSSE

**Rédigé par :** Luc DECOSSE

**Ordre du jour** :

* MASE Awards
* Bonnes pratiques en Hygiène du Travail
* Divers
* Projections 2022
* Présentation du jour « La gestion de crise »
* Prochaines réunions 2022

# MASE Awards

Objectif :

Valoriser les initiatives novatrices et les retours d’expérience dans les domaines Santé Sécurité Environnement.

Principe :

Le MASE AWARDS est ouvert à tous les adhérents de l’Association MMG (Entreprises Utilisatrices et Intervenantes). Le dossier de candidature sera déposé auprès de l’Association régionale. Tous les domaines peuvent être abordés : Santé, Sécurité, Environnement, sur les plans techniques, managériaux, organisation…

Ethique / impartialité :

Les MASE AWARDS sont organisés par l’administration du MMG. L’administration est garant de l’impartialité et de l’équité dans le traitement des candidatures. L’administration MMG est libre d’adjoindre au jury toute personne ou éléments qu’il juge nécessaire pour faciliter le déroulement des délibérations.

Ces MASE Awards portes souvent sur des sujets techniques. Il serait peut-être bon si vous avez une initiative Santé de la proposer. Les inscriptions sont jusqu’au 31/12/2021

# Bonnes pratiques

Depuis quelques années, nous avons pris l’habitude lors de nos CP GHI de faire intervenir un expert sur un sujet donné. Je suis persuadé que parmi nous vous êtes nombreux à pouvoir partager un Retour d’Expérience. Aussi je vous propose d’ouvrir cette tribune à vos initiatives :

L’idée :

Présenter une pratique en Hygiène Industrielle

Qui :

Tous ceux qui le souhaitent

Sujets :

Tout ce qui touche à l’Hygiène du Travail

Périodicité :

1 à 2 fois par an.

Je suis à votre disposition pour partager vos bonnes pratiques et les inclure dans ce processus.

# Variant COVID OMICRON

Ce que l’on peut en dire à ce jour :

* Diffusion rapide 🡪 On peut penser à une contagiosité plus grande
* Nombreuses mutations 🡪 Environ 32 mutations de la protéine Spike
* Dangerosité 🡪 Peu d’informations pour le moment. A ce jour pas de décès mais des hommes de moins de 40 ans et sans pathologie particulière
* Résistance aux vaccins 🡪 Liée aux mutations de la cellule Spike
* Réactivité des laboratoires 🡪 Sous 2 semaines
* Y a-t-il urgence 🡪 Pas assez de REX pour l’instant

# Divers

## Réflexion sur les mesurages des VLEP

Le ministère du Travail souhaiterait supprimer les mesurages obligatoires de VLEP qui « incombent aux employeurs et de les remplacer par des matrices tâches-expositions », avec pour objectif de « fonder davantage la prévention sur des données d’exposition collectées par tâches».

C’est-à-dire « des bases de données permettant de savoir que telle tâche expose à environ tel niveau de substance par m3, et que tel équipement de protection individuelle ou collective permet de diminuer de tant cette exposition ».

## Activités sportives en entreprise

Par un décret publié le 31 mai, le gouvernement a exonéré de cotisations et contributions sociales les employeurs qui proposent une activité sportive à leurs salariés.

Le décret concerne les équipements sportifs à usage collectif et le financement par l’employeur de prestations d’activités physiques, y compris en compétition.

L’exonération de cotisations et contributions sociales ne s’applique pas aux abonnements ou inscriptions individuelles à des cours.

## Fin des bouteilles d’eau en plastique

*En application de certaines dispositions prévues par la loi du 10* *février* *2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,*[*un décret paru au Journal officiel du 1er*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042845233) [*janvier*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042845233) [*2021*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042845233)*a précisé les conditions d'interdiction de la mise à disposition de certains produits en plastique à usage unique.*

Les bouteilles en plastique contenant des boissons ne peuvent plus être distribuées gratuitement dans les locaux à usage professionnel depuis le 1er juillet. La période de transition pour écouler les stocks présents au 1er janvier 2021 est terminée.

L'employeur reste néanmoins **tenu de mettre de l'eau potable fraîche à la disposition de son personnel**.

Sur un chantier non raccordé au réseau d'eau, l'employeur devra s'assurer que la capacité et la fréquence de remplissage de la réserve d'eau ou de la fontaine à eau répondent bien à l'exigence réglementaire de**trois litres d'eau potable par jour et par personne en fonction de l'effectif prévisible sur le chantier.**

Les bouteilles d’eau en plastique doivent disparaitre du paysage de nos chantiers. Cela va poser quelques problèmes pour assurer la logistique et encore plus à partir du 1er juin date de départ du plan canicule. Il n’y a pas beaucoup de solutions de substitution. Deux exemples :

***La bulle d’eau***



<https://www.facebook.com/watch/?v=1717485324934084>

**La bouteille en sucre de canne**

Une idée française, la bouteille d’eau en matière **végétale**. Des bouteilles à base de sucre de canne et en noyaux d’olives. Ainsi, elles ont l’avantage d’être 100 % biodégradables et compostables.

# Présentation du jour

Prévention du risque Amiante : Accompagner des entreprises sur des
campagnes d’évaluation des empoussièrements et accentuer la formation des
donneurs d’ordres. (Voir présentation jointe)

Pour plus de renseignements, je vous conseille de prendre directement contact avec :

Laurent ROUBIN

laurent.roubin@carsat-sudest.fr

0628454675

**Nota : C’est une occasion pour nos entreprises de participer à un grand projet avec la CARSAT-SE sur la prévention du risque Amiante. Bien entendu cela ne se substitue pas à la réglementation et au Repérage Avant Travaux (RAT).**

**Nous avons 6 mois pour la mise au point du processus, j’appelle donc toutes les entreprises confrontées à la prévention du risque amiante de faire acte de candidature.**

# Prochaines réunions du Comité de Pilotage

Les prochaines réunions en 2022 se dérouleront (sous réserve) les :

**8 avril 2022**

**17 juin 2022**

**16 septembre 2022**

**9 Décembre 2022**

Fin de la réunion à 12h30